



CAPL 2 (cadres B) du 12 juillet 2013 : Un monde à part

La dernière CAPL traitant des mouvements locaux des cadres B a encore été un grand moment de solitude pour les élus habitués au respect des règles de mutation.

Ces dernières ne sont toujours pas unifiées d'une filière à l'autre. Elles devraient l'être en 2014. Et encore....

En filière fiscale la règle reste limpide : c'est celle l'ancienneté administrative.

L'administration se réservant le droit de prononcer des détachements qui se font toujours en concertation avec les personnes concernées.

En Filière gestion publique c'est la même règle qui s'applique. Sauf que..... la gestion de la pénurie est infiniment plus complexe quand elle est à gérer dans des postes avec très peu d'emplois, qui plus est avec une caisse à tenir.

Résultats :

Le mouvement « technique » est décliné en parfait respect de la règle de l'ancienneté et c'est là que la direction s'inquiète des conséquences de ce mouvement par rapport au quotidien des postes plus déficitaires que d'autres.

Ah la vraie vie, quand elle s'impose à nous !

Proposition de la direction pour mettre certaines organisations à l'aise :

« nous avons un certain nombre de propositions à vous faire qui ne doivent pas vous empêcher de voter librement pour ou contre le mouvement technique »

« il faut savoir que dans la FGP nous n'avons pas la possibilité de prononcer des détachements »

Et voilà qu'on nous propose d'affecter Madame X qui a obtenu un poste dans le nord-est du département sur un poste du centre du département,.... oui mais c'est un poste C. Pas de problème ; on régularisera par la suite en modifiant le Tagerfip (lors de la CAPL qui transformera du C en B et qui en supprimera une palanquée au passage en fin d'année).

Par ricochet on obtient un jeu de chaises musicales sur tout le département sans distinction de grade, de corps ou d'ancienneté.

Youpi, quelle aubaine pour certaines organisations syndicales historiques de la filière en question que ça ne gênerait pas qu'on fasse à l'avenir un mouvement local unique pour les B et les C.

Nous pourrions leur proposer, juste pour voir, comme ça, de faire masse des B et des A dans le prochain mouvement ?

On a déjà l'impression d'entendre les cris d'orfraie de certains.

Aujourd'hui la direction n'a pas la possibilité de prononcer des détachements dans la FGP. Est-ce voulu ou pas ? En tout cas c'est bien à cause de ça qu'elle est obligée de recourir à ce genre de tambouille.

On voudrait prouver que la règle de l'ancienneté est mauvaise qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Résultat des votes :

Filière Fiscale : la CGT a voté pour le mouvement.

Filière Gestion publique : le CGT a voté contre le mouvement

Ces votes sont la résultante d'une position intangible de notre organisation, qui considère que le rôle d'un élu en CAP est de faire respecter de manière équitable les règles de gestion pour l'ensemble des personnels.

Cela a été le cas dans une seule filière.

Nous ne sommes qu'au début de la gestion de pénurie....